



## Clause de non, concurrence, période d'essai, prestation

Par **cafetiere**, le **14/09/2012** à **09:49**

Bonjour,

ingénieur dans une boîte de prestation (CDI) depuis 3mois, le client chez qui je travaille m'a proposé une embauche. Je suis encore sous période d'essai (4mois renouvelables). Cette embauche m'intéresse fortement sur tous les plans (poste, salaire..) cependant mon employeur a refusé cette embauche.

Quelles sont les possibilités qui s'offrent à moi. Sachant que dans mon contrat, en plus d'une clause de confidentialité bien bornée dans le temps et l'espace, j'ai en plus le paragraphe suivant:

"Toute action du salarié auprès de clients, sans accord préalable de la société, réalisée dans le but d'obtenir la non-conclusion et/ou la rupture anticipée du et/ou des contrats liant le(s) client(s) à la société, sera qualifiée de faute grave."

Merci d'avance pour votre aide!

Par **pat76**, le **20/09/2012** à **16:14**

Bonjour

Ce n'est pas une clause de non-concurrence qui est dans votre contrat si il n'y a pas de contrepartie financière de précisée.

Donc, vous pouvez rompre la période d'essai en prévenant votre employeur par courrier

recommandé avec avis de réception.

Le délai de prévenance est de 48 heures.

Vous pourrez ensuite signer un CDI chez le client et votre employeur ne pourra pas s'y opposer.

Par **cafetiere**, le **20/09/2012 à 16:30**

Merci pour votre réponse. En fait, j'ai bien mis: En plus d'une clause de non concurrence bien ficelée (bornée dans le temps et l'espace avec contrepartie...) j'ai aussi la clause ""Toute action du salarié auprès de clients, sans accord préalable de la société, réalisée dans le but d'obtenir la non-conclusion et/ou la rupture anticipée du et/ou des contrats liant le(s) client(s) à la société, sera qualifiée de faute grave.""

Merci pour votre aide!